

Circonscription Nice 2

Affaire suivie par :
Hélène RAYNAUD
Tél : 04 93 72 64 59
Mél : cpdem3.ia06@ac-nice.fr

266 avenue de la Californie
06200 Nice

Nice, le 18 novembre 2024

L'inspecteur d'Académie Directeur académique
des services de l'Éducation nationale des Alpes-
Maritimes

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les
enseignants

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs des écoles élémentaires et primaires
publiques et privées

s/c de Mesdames les Inspectrices
Messieurs les Inspecteurs
Chargés de circonscription

Objet : Admission en classes de CE1-CE2-CM1-CM2
Classes à Horaires Aménagés Musicales à Nice
Affichage et information aux familles

Les Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.) sont implantées dans l'école Lycette Darsonval, mitoyenne du Conservatoire de Nice.

Les familles qui désirent inscrire leur enfant dans ce dispositif pourront, **entre le 14/01/2025 et le 14/02/2025** :

- Soit télécharger le dossier de candidature sur le site de la DSDEN des Alpes-Maritimes (<https://www.ac-nice.fr/classes-a-horaires-amenages-et-sections-sportives-121865>) ou du Conservatoire
- Soit le retirer auprès de la Direction de l'école primaire Lycette Darsonval, 12 rue Thyde Monnier, 06100 NICE

Les dossiers complets seront retournés sous format papier du 27/01/2025 au 28/02/2025 inclus, délai de rigueur, à:

*DSDEN 06
Madame la Conseillère Pédagogique Départementale en
Éducation Musicale
53, Avenue Cap de Croix
06181 Cedex 2*

Courriel : cpdem3.ia06@ac-nice.fr

J'attire votre attention sur le fait que les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Conformément à la circulaire du 02 août 2002 parue au B.O. N° 31 du 29 août 2002 et en respectant les recommandations de l'annexe 5 du B.O. N° 30 du 27 juillet 2006, la procédure d'admission se déroulera le 2 avril 2025 à partir de 8h30 pour les CE1. Une convocation précisant l'heure sera envoyée aux familles après remise du dossier. Les élèves seront observés dans des situations de jeux musicaux.

Signalé : pour les classes de CE2-CM1-CM2, deux dossiers sont à renseigner, l'un pour l'école, l'autre pour le Conservatoire. La procédure d'admission se déroulera le 29 mars 2025 sur convocation. La commission établira une liste d'attente dans la mesure où un élève déjà inscrit sortirait du dispositif CHAM, libérant ainsi une place.

Pour les représentants légaux, une réunion d'information sur le cursus scolaire est prévue pour toutes les familles le 13 janvier 2025 au Conservatoire (Salle Berlioz) à 18h30.

La présence des responsables à la réunion qui concerne le futur niveau de classe de l'enfant est indispensable. En raison des mesures de sécurité, vous devrez impérativement signaler votre venue à la Conseillère Pédagogique de Musique par retour de mail : cpdem3.ia06@ac-nice.fr

La notice jointe, destinée à l'information de tous les représentants légaux, est à afficher à l'entrée de l'école.

Je vous remercie pour votre investissement dans ce dispositif.

Laurent LE MERCIER

